

2. AFFAIRES INTERIEURES

2.1 CONSEIL ' ' CULTURE (22 JUIN)

POUR LA PREMIERE FOIS DANS L'HISTOIRE DE LA COMMUNAUTE, LES MINISTRES DE LA CULTURE SE SONT RENCONTRES FORMELLEMENT. LES DISCUSSIONS ONT PORTE SUR :

A) ASPECTS SOCIAUX DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE DANS LE SECTEUR CULTUREL

LE CONSEIL A PRIS ACTE DES DOCUMENTS DE TRAVAIL DE LA COMMISSION SUR L'AIDE A LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LE CADRE DU FONDS SOCIAL ET SUR LA SECURITE SOCIALE DES TRAVAILLEURS CULTURELS, DOCUMENTS QUI SERONT SUIVIS PAR DES PROPOSITIONS FORMELLES.

B) DROITS D'AUTEUR ET DROITS VOISINS

(- LUTTE CONTRE LA PIRATERIE AUDIOVISUELLE
TOUTES LES DELEGATIONS ONT DENONCE L'AMPLEUR ET LA GRAVITE DE CE PHENOMENE ET SE SONT MIS D ACCORD SUR UNE DECLARATION D INTENTION DE LUTTE CONTRE CETTE FORME DE PIRATERIE. LA RESOLUTION DEMANDE UN RENFORCEMENT DES CONTROLES MAIS A LA DEMANDE DE DEUX DELEGATIONS, LES MINISTRES ONT RENONCE A FAIRE REFERENCE AUX CONTROLES FRONTALIERS.

(- COPIE PRIVEE

UN ECHANGE DE VUES A EU LIEU SUR LE PROBLEME DE LA REPRODUCTION D OEUVRE PAR LES PARTICULIERS.

UN LARGE ACCORD A ETE DEGAGE SUR LES ELEMENTS CONCRETS DE L AIDE-MEMOIRE ALLEMAND POUVANT SERVIR DE BASE A UNE COOPERATION CULTURELLE PLUS ETROITE

(-- RENCONTRES ET ECHANGES ENTRE PERSONNES

(-- PROMOTION DE L ENSEIGNEMENT DES LANGUES

(-- APPROFONDISSEMENT DE LA CONNAISSANCE RECIPROQUE DES AUTRES ETATS MEMBRES, DE LEURS HABITANTS, DE LEUR CULTURE ET DE LEUR HISTOIRE

(-- ENTRETIEN ET SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL

(-- COOPERATION CULTURELLE DANS DES PAYS TIERS.

2.2 BUDGET

M. TUGENDHAT A FAIT LE POINT DES TRAVAUX BUDGETAIRES

(COUVERTURE DU BUDGET 1984 ET PREMIERES DISCUSSIONS SUR LE BUDGET 1985) A LA LUMIERE DES TRAVAUX DU CONSEIL EUROPEEN. LA COMMISSION COMPTE CONCLURE SUR CES DOSSIERS LA SEMAINE PROCHAINE, ET NOTAMMENT ARRETER L AVANT-PROJET DE BUDGET SUPPLEMENTAIRE POUR L EXERCICE 1984. ELLE A NOTE LA DECISION

POLITIQUE PRISE PAR LE CONSEIL EUROPEEN DEMANDANT AU CONSEIL BUDGET QUE LES BESOINS DU BUDGET 1984 SOIENT COUVERTS AFIN D'ASSURER LA CONTINUTE DES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES.

2.3 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE A MOYEN TERME

LA COMMISSION A ADOPTE UNE COMMUNICATION SUR LES PERSPECTIVES ET LES ACTIONS DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE A MOYEN TERME DE LA COMMUNAUTE.

LA COMMISSION A ESTIMÉ QUE L'EXPERIENCE DU SEMI PROGRAMME DE POLITIQUE A MOYEN TERME ARRETE EN 82 N'AVAIT PAS ETE SATISFAISANTE. EN EFFET, LA RECHERCHE D'UN CONSENSUS SUR UN GRAND NOMBRE DE QUESTIONS S'EST REVELEE DIFFICILE ET ON A DU SOUVENT PROCEDER PAR VOIE DE COMPROMIS CE QUI N'A GUERE PERMIS DE DEGAGER DES INDICATIONS CLAIRES SUR LES ORIENTATIONS A METTRE EN OEUVRE PAR LES ETATS MEMBRES ET PAR LA COMMUNAUTE.

LA COMMISSION CONCLUT DONC QUE L'ETABLISSEMENT D'UN PROGRAMME QUINQUENNAL FIXE SELON LES METHODES TRADITIONNELLES, NE REpondrait PAS A LA NECESSITE DE PARVENIR A DES CONCLUSIONS POLITIQUES OPERATIONNELLES DANS LES DOMAINES D'ACTION RECONNUS PAR TOUS COMME PRIORITAIRES.

LA COMMISSION CONSIDERE QU'UN ENSEMBLE D' ACTIONS COMMUNES A MOYEN TERME, COMMUNAUTAIRES OU NATIONALES, REALISEES ET MISES EN OEUVRE, SELON UN PROCESSUS CONTINU, CONSTITUERAIT UNE SOLUTION PLUS APPROPRIEE ET QU'ELLE EST PARFAITEMENT CONFORME A L'ESPRIT DE LA DECISION DU CONSEIL DU 18 FEVRIER 74 SUR LA CONVERGENCE.

2.4 SIDERURGIE - VOLET SOCIAL

(-----)
MALGRE LE FAIT QUE LE CONSEIL 'ACIER' AIT DEMANDE AU COREPER DE FINALISER LE TEXTE POUR L'ADOPTION EN FEVRIER DU VOLET SOCIAL SIDERURGIE, CE DOSSIER DEMEURE OUVERT. LE COREPER EN A ETE SAISI CETTE SEMAINE SANS PARVENIR A DEGAGER UNE EVOLUTION DANS LA POSITION DES DELEGATIONS RETICENTES. LES PROBLEMES QUI SUBSISTENT SONT D'UNE PART LES MESURES D'AIDE QUI SERAIENT CONCERNEES ET D'AUTRE PART LE MONTANT QUI FERAIT L'OBJET DU TRANSFERT DU BUDGET GENERAL AU BUDGET CECA.

2.5 CHARBON : VOLET SOCIAL

(-----)
DES TENTATIVES SONT APPARUES AU COREPER POUR RETARDER L'ADOPTION DU VOLET SOCIAL CHARBON (DECISION DE TRANSFERT DU BUDGET GENERAL AU BUDGET CECA). IL N'EST CEPENDANT PAS EXCLU QUE CE DOSSIER PUISSE ETRE FINALISE POUR ADOPTION SOUS POINT A

DANS LES PROCHAINS JOURS. (ON SE SOUVIENDRA QUE LE CONSEIL ENERGIE DU 22 MAI AVAIT MARQUE SON ACCORD DE PRINCIPE SUR UN TEL TRANSFERT).

2.6 PROJETS DEMONSTRATION

(-----)
LE COREPER N'EST PAS PARVENU A FINALISER L'ACCORD SUR LE PROGRAMME PLURIANNUEL POUR LES PROJETS DE DEMONSTRATION EN ENERGIE. L'ADOPTION SOUS POINT 'A', UN MOMENT ESPERE, A DONC DU ETRE REPORTEE.

2.7 PROGRAMME ACTION SOCIALE MOYEN TERME

(-----)
LE CONSEIL A ADOPTE LE 22 JUIN UN PROGRAMME SUR LA POLITIQUE SOCIALE A MOYEN TERME (NOTRE TELEX DU 7 JUIN).

2.8 PUBLICITE TROMPEUSE

(-----)
LE CONSEIL A ADOPTE LE 28 JUIN LA DIRECTIVE SUR LE RAPPROCHEMENT DES DISPOSITIONS LEGISLATIVES, REGLEMENTAIRES ET ADMINISTRATIVES DES ETATS MEMBRES EN MATIERE DE PUBLICITE TROMPEUSE.

Western Union International Telex

International Telex Western Union International, Inc. Intern

3. ELARGISSEMENT
(-----)

3.1 AIDES PRE-ADHESION
(-----)

A) PORTUGAL

LA BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT A ACCORDE UN PRET DE LA CONTRE-VALEUR DE 5 MIO ECUS POUR CONTRIBUER AU FINANCEMENT PAR CREDIT-BAIL DE MACHINES NECESSAIRES A LA MODERNISATION OU A L'EXTENSION D'ENTREPRISES INDUSTRIELLES DE PETITE ET MOYENNE DIMENSION AU PORTUGAL.

B) ESPAGNE

A BEI CONTRIBUE PAR DES PRETS DE 30 MIO ECUS AU TOTAL AU FINANCEMENT D'INVESTISSEMENTS DE PETITE ET MOYENNE DIMENSION DANS LES SECTEURS DE L'INDUSTRIE ET DES INFRASTRUCTURES DESTINES A PREPARER L'ENTREE DE L'ESPAGNE DANS LA COMMUNAUTE.

4. RELATIONS EXTERIEURES
(-----)

4.1 EC-NORWAY HIGH LEVEL CONSULTATIONS
(-----)

THE FOURTH ANNUAL HIGH LEVEL MEETING TOOK PLACE IN BRUSSELS ON 22 JUNE 1984.

THE COMMISSION DELEGATION WAS LED BY VICE-PRESIDENT HAFERKAMP AND THE NORWEGIAN DELEGATION BY MR STRAY, MINISTER OF FOREIGN AFFAIRS AND MR HAUGSTVEDT, MINISTER OF TRADE AND SHIPPING.

THE TWO DELEGATIONS DISCUSSED THE FOLLOW-UP TO THE EC-EFTA MINISTERIAL MEETING WHICH TOOK PLACE IN LUXEMBOURG IN APRIL 1984. THEY AGREED ON THE NEED FOR IMPROVEMENTS IN A NUMBER OF PRIORITY AREAS WHICH WOULD LEAD TO A FURTHER LIBERALISATION OF EC-EFTA TRADE. THIS INITIAL WORK WOULD PAVE THE WAY FOR CONSTRUCTIVE MEETINGS EARLY IN THE AUTUMN BETWEEN EC AND EFTA REPRESENTATIVES. ON BILATERAL EC-NORWAY RELATIONS BOTH SIDES COMMENTED POSITIVELY ON THE OPERATION OF THE FREE TRADE AGREEMENT AND AGREED TO EXTEND THEIR BILATERAL COOPERATION AS FAR AS POSSIBLE IN OTHER AREAS OF MUTUAL INTEREST, SUCH AS ENVIRONMENT, RESEARCH AND DEVELOPMENT, AND TRANSPORT. NORWAY VOICED ITS CONCERN OVER THE UNILATERAL OPENING BY THE COMMUNITY OF A FISHING QUOTA FOR HERRING IN THE NORTH SEA.

THE TWO SIDES UNDERLINED THE IMPORTANCE OF THE LONDON ECONOMIC SUMMIT DECLARATION AS IT CALLED ON ALL COUNTRIES TO PURSUE APPROPRIATE BUDGETARY, ECONOMIC AND MONETARY POLICIES AS A NECESSARY BASIS FOR THE CONSOLIDATION AND THE STRENGTHENING OF THE RECOVERY.

BOTH DELEGATIONS WELCOMED THE DECISION OF PRINCIPLE TAKEN BY ALL OECD COUNTRIES TO ACCELERATE THE IMPLEMENTATION OF THE TOKYO ROUND TARIFF CUTS AND CALLED FOR A SUCCESSFUL IMPLEMENTATION OF THE 1982 GATT WORKING PROGRAMME.

4.2 USA ACCORD PECHE
(-----)

LE 3EME ROUND CONSACRE AU RENOUVELLEMENT DE L'ACCORD PECHE ENTRE LA COMMUNAUTE ET LES USA QUI S'EST TENU A WASHINGTON LES 26 ET 27 JUIN A PERMIS D'ABOUTIR A UN PROJET D'ACCORD QUI A ETE PARAPHE PAR LES DEUX NEGOCIATIONS.

EN VUE D'EVITER L'INTERRUPTION DE L'ACTIVITE DE LA PECHE, LES DEUX PARTIES ONT CONVENU DE PRORoger L'ACCORD EN VIGUEUR DE 3 MOIS SOIT JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE.

4.3 TUNISIE : PRET BEI

LA BEI A OCTROYE DES PRETS POUR UN MONTANT TOTAL DE 10,5 MIO ECUS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE EN TUNISIE. CES PRETS SONT LES PREMIERS A ETRE ACCORDES AU TITRE DU SECOND PROTOCOLE FINANCIER ET CONTRIBUERONT A FINANCER LA CONSTRUCTION ET L'EQUIPEMENT DE DIX CENTRES DE STOCKAGE D'ENGRAIS AINSI QUE DIVERSES INITIATIVES AGRICOLES ET AGRO-INDUSTRIELLES DE PETITE DIMENSION.

4.4 SYRIE, JORDANIE PRETS BEI/PRETS SPECIAUX

DANS LE CADRE DU PREMIER PROTOCOLE FINANCIER, LA BEI VIENT DE SIGNER UN CONTRAT ACCORDANT UN PRET DE 18,3 MIO ECUS A LA SYRIE PARTICIPANT AU FINANCEMENT D'UNE IMPORTANTE AUTOROUTE RELIANT DAMAS A LA FRONTIERE JORDANIENNE. CELLE-CI CONSTITUERA UNE VOIE DE COMMUNICATION ESSENTIELLE POUR LE TRAFIC ENTRE L'EUROPE ET LE MOYEN-ORIENT ACTUELLEMENT EN PLEINE EXPANSION.

DANS LE CADRE DU DEUXIEME PROTOCOLE FINANCIER, UN PRET GLOBAL DE 4 MIO ECUS POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES ZONES RURALES A ETE ACCORDE (2,5 MIO ECUS DE PRETS BEI BONIFIES ET 1,5 MIO ECUS DE PRETS SPECIAUX) A LA JORDANIE (AMENAGEMENTS ROUTIERS ET PROJETS TELS QUE ABATTOIRS, MARCHES COUVERTS, ATELIERS...).

4.5 CONVENTION CEE/UNRWA

LE CONSEIL A ADOPTE LE 28 JUIN LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE ET L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES DE PALESTINE (UNRWA) RELATIVE A L'ASSISTANCE AUX REFUGIES DANS LES PAYS DU PROCHE-ORIENT (NOTRE TELEX DU 18 MAI).

4.6 CONSEIL INTERNATIONAL DU BLE (OTTAWA 25-27 JUIN)

LES PRINCIPAUX SUJETS DISCUTES ONT CONCERNE LA SITUATION ET LES PERSPECTIVES DU MARCHÉ DES CÉRÉALES AINSI QUE L'ÉVOLUTION DES POLITIQUES NATIONALES. À CET ÉGARD, LE REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTE A INDIQUE LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE CÉRÉALIERE DE LA COMMUNAUTE, NOTAMMENT SEUILS DE GARANTIE ET RAPPROCHEMENT DES PRIX COMMUNAUTAIRES DE CEUX PRATIQUES PAR NOS CONCURRENTS SUR LE MARCHÉ MONDIAL.

LE POINT LE PLUS IMPORTANT DE L'ORDRE DU JOUR ÉTAIT LE RÔLE DU CONSEIL EN CE QUI CONCERNE DES MODÈS SUPPLÉMENTAIRES DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE CÉRÉALES ET NOTAMMENT UN NOUVEAU ACCORD INTERNATIONAL SUR LES CÉRÉALES. LA COMMUNAUTE A RAPPELÉ SON ATTACHEMENT À UN NOUVEAU ARRANGEMENT COMPORTANT DES DISPOSITIONS ÉCONOMIQUES APPROPRIÉES QUI CONTRIBUERAIENT AU FONCTIONNEMENT EFFICACE DU MARCHÉ INTERNATIONAL EN TENANT COMPTE DES INTÉRÊTS DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT. DANS CE CONTEXTE LA CEE A RAPPELÉ QU'ELLE N'AVAIT PAS DE POSITION RIGIDE EN LA MATIÈRE ET QU'ELLE PARTICIPERAIT À TOUTE DISCUSSION POUR LA CONCLUSION RAPIDE ET SATISFAISANTE DES PROBLÈMES AUXQUELS NOUS SOMMES CONFRONTÉS. LA DISCUSSION S'EST TERMINÉE SANS CONCLUSION.

Western

International Telex

Western Union International, Inc.

bnal Telex



Western Union International, Inc.



International



4.7 CONFERENCE FAO SUR LA PECHE

LA COMMUNAUTE SE PROPOSE D ORGANISER AVEC SES PARTENAIRES DE LA CONVENTION DE LOME LES VOIES PREPARATOIRES A LA DEFINITION D UNE POLITIQUE D ENSEMBLE VISANT A LA PROTECTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES DES PAYS EN DEVELOPPEMENT.

C EST CE QUE M. CONTOGEORGIS A DECLARE A LA CONFERENCE MONDIALE SUR LES PECHEES DE LA FAO QUI A DEBUTE SES TRAVAUX LE 27 JUIN 1984 A ROME. IL A REAFFIRME QUE DEPUIS 1976 LA COMMUNAUTE SE COMPORTE COMME UN ETAT COTIER UNIQUE ET ASSUME LES RELATIONS INTERNATIONALES DE PECHE AUTANT QUE LA CONDUITE DE LA POLITIQUE INTERNE.

EN RAPPELANT QUE LA CONTRIBUTION FINANCIERE TOTALE DE LA COMMUNAUTE REPRESENTA APPROXIMATIVEMENT 125 MILLIONS D ECUS, POUR LES DIX DERNIERES ANNEES ET QUE PAR CETTE VOIE CELLE-CI A PU CONTRIBUER A LA MISE EN PLACE DES PREMIERS ELEMENTS D UNE POLITIQUE DE PECHE HOMOGENE ET COHERENTE AU NIVEAU REGIONAL, M. CONTOGEORGIS A INVITE LES PAYS INDUSTRIALISES DISPOSANT DE FLOTTES SPECIALISEES A LIMITER LEURS AMBITIONS PROPRES ET FAVORISER LES TRANSFERTS TECHNOLOGIQUES ET ECONOMIQUES INDISPENSABLES A LA REALISATION DES OBJECTIFS FONDAMENTAUX QU ENTEND REALISER LE NOUVEAU DROIT DE LA MER.

5. QUESTIONS INSTITUTIONNELLES ET DIVERSES

5.1 FONDATION EUROPEENNE

A) ETAT DES RATIFICATIONS

DEUX ETATS MEMBRES (UK ET DK) ONT DEJA RATIFIE L ACCORD INSTITUANT LA FONDATION EUROPEENNE SIGNE LE 29 MARS 1982. LA PROCEDURE PARLEMENTAIRE EN FRANCE DEVRAIT S ACHEVER CES JOURS-CI. LA PLUPART DES AUTRES ETATS MEMBRES PREVOIENT DE RATIFIER POUR LA FIN 1984 OU DEBUT 1985.

B) PROTOCOLE SUR LES PRIVILEGES ET IMMUNITES

LES ETATS MEMBRES SONT DESORMAIS D ACCORD SUR LES TEXTES DES PROTOCOLES CONCERNANT LES PRIVILEGES ET IMMUNITES DE LA FONDATION. LE PROTOCOLE SUR LES PRIVILEGES SERA SIGNE PAR LES DIX. EN REVANCHE, LES IMMUNITES FERONT L'OBJET D UN PROTOCOLE OUVERT A LA SIGNATURE DES ETATS CONTRACTANTS, MAIS QUI ENTRERA EN VIGUEUR UN MOIS APRES QUE NEUF ETATS, Y COMPRIS LA FRANCE, L AURONT RATIFIE. LA SIGNATURE DES TEXTES EST PREVUE EN MARGE DU CONSEIL 'AFFAIRES ETRANGERES' DES 23/24 JUILLET.

5.2 NOMINATION

LA COMMISSION A NOMME M. ANTONIO MARCHINI-CAMIA DIRECTEUR AU SECRETARIAT GENERAL CHARGE DES RELATIONS AVEC LE CONSEIL. AGE DE 52 ANS, ANTONIO MARCHINI-CAMIA EST FONCTIONNAIRE DES COMMUNAUTES DEPUIS 1959. LA PLUS GRANDE PARTIE DE SA CARRIERE S EST DEROULEE DANS LES SERVICES JURIDIQUES DE LA COMMISSION D EURATOM PUIS A LA COMMISSION COMMUNE. IL ETAIT CONSEILLER AU SERVICE JURIDIQUE DEPUIS 1970.

E. NOEL, SECRETAIRE GENERAL, COMEUR
NNNN

